

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** MUSKIL PASTA FLUO-NP

**Type(s) de produit:** TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

**Numéro de l'autorisation:** BE2015-0014

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** BE-0012224-0000

## Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	4
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	5
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	5
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	5
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	6
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	6
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	7
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	7
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	7
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	8
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	8
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	8
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	9
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	9
4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques	10
4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	10
4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	10

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	10
4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	11
4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques	12
4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	12
4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	12
4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	12
4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	13
5. Conditions générales d'utilisation	13
5.1. Consignes d'utilisation	13
5.2. Mesures de gestion des risques	15
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers	15
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	16
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales	16
6. Autres informations	16

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

MUSKIL PASTA FLUO-NP
----------------------

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

<b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b>	Nom	ZAPI S.p.A.
	Adresse	via Terza Strada 12 35026 Conselve Italie
<b>Numéro de l'autorisation</b>	BE2015-0014	
<b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>	BE-0012224-0000	
<b>Date de l'autorisation</b>	06/08/2013	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	30/05/2023	

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

<b>Nom du fabricant</b>	ZAPI SPA
<b>Adresse du fabricant</b>	VIA TERZA STRADA 12 35026 CONSELVE (PD) Italie
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	VIA TERZA STRADA 12 35026 CONSELVE (PD) Italie

### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	26 - Difenacoum
<b>Nom du fabricant</b>	DR TEZZA SRL
<b>Adresse du fabricant</b>	VIALE DEL LAVORO 326 37050 ANGIARI (VR) Italie
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	VIA TRE PONTI 22 37050 ZEVIO (VR) Italie
<b>Substance active</b>	12 - Bromadiolone
<b>Nom du fabricant</b>	DR TEZZA SRL
<b>Adresse du fabricant</b>	VIALE DEL LAVORO 326 37050 ANGIARI (VR) Italie
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	VIA TRE PONTI 22 37050 ZEVIO (VR) Italie

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Difenacoum	3-(3-biphenyl-4-yl-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphthyl)-4-hydroxycoumarin	Substance active	56073-07-5	259-978-4	0.0025
Bromadiolone	3-[3-(4'-Bromo[1,1'-biphenyl]-4-yl)-3-hydroxy-1-phenylpropyl]-4-hydroxy-2H-1-benzopyran-2-one	Substance active	28772-56-7	249-205-9	0.0025

### 2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

**Mention de danger**

Peut nuire au fœtus.

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

**Conseils de prudence**

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Porter des gants de protection.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Consulter un médecin en cas de malaise.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu dans l'emballage conformément à la réglementation national / régional

Éliminer le récipient dans l'emballage conformément à la réglementation national / régional

**4. Utilisation(s) autorisée(s)****4.1 Description de l'utilisation****Utilisation 1 - Utilisation 1 – Souris domestiques et/ou rats – Usage réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – Intérieur****Type de produit**

TP14 - Rodenticides

**Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée**

Ne s'applique pas aux rodenticides

**Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)**

Mus musculus-House mouse-Juvéniles et adultes

Rattus norvegicus-Brown rat-Juvéniles et adultes

**Domaine d'utilisation**

Intérieur

Intérieur

**Méthode(s) d'application**

Application des appâts -

- Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.

- Postes d'appâtage couverts et protégés.

Rats: - Forte infestation - jusqu'à 100 g d'appât dans des postes d'appâtage placé tous

## Taux et fréquences d'application

les 5 m. - Faible infestation: jusqu'à 100 g d'appât dans des postes d'appâtage placé tous les 10 m. Souris: - Forte infestation - jusqu'à 50 g d'appât dans des points d'appâtage placé tous les 2 m. - Faible infestation: jusqu'à 50 g d'appât dans des points d'appâtage placé tous les 5 m. - -

### Rats:

- Forte infestation - jusqu'à 100 g d'appât dans des postes d'appâtage placé tous les 5 m.  
- Faible infestation: jusqu'à 100 g d'appât dans des postes d'appâtage placé tous les 10 m.

### Souris:

- Forte infestation - jusqu'à 50 g d'appât dans des postes d'appâtage placé tous les 2 m.  
- Faible infestation: jusqu'à 50 g d'appât dans des postes d'appâtage placé tous les 5 m.

## Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

## Dimensions et matériaux d'emballage

Seau en plastique (PP) étiqueté avec doublure interne en plastique PE (10/15 g sachets en papier) – 3-15 kg  
Boîte en carton étiquetée avec doublure interne en plastique PE ( sachets en papier de 10/15 g) – 5-15 kg  
Boîte en carton contenant des barquettes en plastique étiquetées (PET), chacune jusqu'à 50 g, avec couverture détachable («peel-off») imprimée pour souris – 3-15 kg  
Boîte en carton contenant des barquettes en plastique étiquetées (PET), chacune jusqu'à 100 g, avec couverture détachable («peel-off») imprimée pour rats – 3-15 kg  
Tubes en plastique (HDPE) imprimé (pour usage avec pistolet à calfeutrer) de 600 g dans une boîte en carton étiquetée ou un seau en plastique (PP) étiqueté – 3-15 kg  
Seau en plastique (PP) étiqueté avec emballages internes (sachets en papier de 10 g) - 5 kg (10 sacs en plastique PE, chacun de 500 g) et 10 kg (20 sacs en plastique PE, chacun de 500 g)

### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Lorsque cela est possible, il est recommandé de revisiter la zone traitée toutes les 4 semaines au minimum afin d'éviter de favoriser la sélection d'une population résistante.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

### 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- L'appâtage permanent est strictement limité aux sites présentant un fort potentiel de réinfestation lorsque d'autres méthodes de

contrôle se sont révélées insuffisantes.  
- La stratégie d'appâtage permanent doit être régulièrement réexaminée dans le contexte d'une lutte intégrée et de l'évaluation du risque de réinfestation.

#### 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque les points d'appâtage sont placés à proximité de systèmes de drainage des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### 4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir la section 5.4

#### 4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir la section 5.5

### 4.2 Description de l'utilisation

#### Utilisation 2 - Utilisation 2 – Souris et/ou rats – Usage réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées– extérieur autour des bâtiments

##### Type de produit

TP14 - Rodenticides

##### Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

##### Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Mus musculus-House mouse-Juvéniles et adultes

Rattus norvegicus-Brown rat-Juvéniles et adultes

##### Domaine d'utilisation

Extérieur

Extérieur autour des bâtiments

##### Méthode(s) d'application

Application des appâts -

- Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
- Postes d'appâtage couverts et protégés.
- Application directe de l'appât prêt à l'emploi dans le terrier

##### Taux et fréquences d'application

Rats: - Forte infestation - jusqu'à 100 g d'appât dans des postes d'appâtage placé tous les 5 m. - Faible infestation: jusqu'à 100 g d'appât dans des postes d'appâtage placé tous les 10 m. Souris: - Forte infestation - jusqu'à 50 g d'appât dans des points



d'appâtage placé tous les 2 m. - Faible infestation: jusqu'à 50 g d'appât dans des points d'appâtage placé tous les 5 m. - -

Rats:

- Forte infestation - jusqu'à 100 g d'appât dans des postes d'appâtage placé tous les 5 m.
- Faible infestation: jusqu'à 100 g d'appât dans des postes d'appâtage placé tous les 10 m.

Souris:

- Forte infestation - jusqu'à 50 g d'appât dans des postes d'appâtage placé tous les 2 m.
- Faible infestation: jusqu'à 50 g d'appât dans des postes d'appâtage placé tous les 5 m.

## Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

## Dimensions et matériaux d'emballage

Seau en plastique (PP) étiqueté avec doublure interne en plastique PE (10/15 g sachets en papier) – 3-15 kg  
Boîte en carton étiquetée avec doublure interne en plastique PE ( sachets en papier de 10/15 g) – 5-15 kg  
Boîte en carton contenant des barquettes en plastique étiquetées (PET), chacune jusqu'à 50 g, avec couverture détachable («peel-off») imprimée pour souris – 3-15 kg  
Boîte en carton contenant des barquettes en plastique étiquetées (PET), chacune jusqu'à 100 g, avec couverture détachable («peel-off») imprimée pour rats – 3-15 kg  
Tubes en plastique (HDPE) imprimé (pour usage avec pistolet à calfeutrer) de 600 g dans une boîte en carton étiquetée ou un seau en plastique (PP) étiqueté – 3-15 kg  
Seau en plastique (PP) étiqueté avec emballages internes (sachets en papier de 10 g) - 5 kg (10 sacs en plastique PE, chacun de 500 g) et 10 kg (20 sacs en plastique PE, chacun de 500 g)

## 4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans les postes d'appâtage qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Lorsque cela est possible, il est recommandé de revisiter la zone traitée toutes les 4 semaines au minimum afin d'éviter de favoriser la sélection d'une population résistante.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les postes d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques pour minimiser l'exposition aux espèces non cibles.
  
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement (sauf dans le cas d'une application direct dans les terriers).
- Les appâts doivent être placés de manière à minimiser l'exposition des espèces non cibles et des enfants.
- Couvrir ou bloquer les entrées du terrier où est placé l'appât afin de réduire le risque que l'appât ressorte ou se disperse.

## 4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- L'appâtage permanent est strictement limité aux sites présentant un fort potentiel de réinfestation lorsque d'autres méthodes de

contrôle se sont révélées insuffisantes.  
- La stratégie d'appâtage permanent doit être régulièrement réexaminée dans le contexte d'une lutte intégrée et de l'évaluation du risque de réinfestation.

#### 4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque les postes d'appâtage sont placés à proximité des eaux de surface (rivières, étangs, canaux, digues, systèmes d'irrigation) ou de systèmes de drainage des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### 4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4

#### 4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir la section 5.5

### 4.3 Description de l'utilisation

#### Utilisation 3 - Utilisation 3 – Rats – Usage réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – Zones ouvertes extérieures et décharges

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-Brown rat-Juvéniles et adultes
Domaine d'utilisation	Extérieur  Zones ouvertes extérieures Décharges extérieures
Méthode(s) d'application	Application des appâts -  - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. - Postes d'appâtage couverts et protégés. - Application directe de l'appât prêt à l'emploi dans le terrier
Taux et fréquences d'application	Rats: - Forte infestation - jusqu'à 100 g d'appât dans des postes d'appâtage placé tous les 5 m. - Faible infestation: jusqu'à 100 g d'appât dans des postes d'appâtage placé tous les 10 m. - -

	<p>Rats:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte infestation - jusqu'à 100 g d'appât dans des postes d'appâtage placé tous les 5 m.</li> <li>- Faible infestation: jusqu'à 100 g d'appât dans des postes d'appâtage placé tous les 10 m.</li> </ul>
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	<p>Seau en plastique (PP) étiqueté avec doublure interne en plastique PE (10/15 g sachets en papier) – 3-15 kg</p> <p>Boîte en carton étiquetée avec doublure interne en plastique PE ( sachets en papier de 10/15 g) – 5-15 kg</p> <p>Boîte en carton contenant des barquettes en plastique étiquetées (PET), chacune jusqu'à 100 g, avec couverture détachable («peel-off») imprimée pour rats – 3-15 kg</p> <p> Tubes en plastique (HDPE) imprimé (pour usage avec pistolet à calfeutrer) de 600 g dans une boîte en carton étiquetée ou un seau en plastique (PP) étiqueté – 3-15 kg</p> <p>Seau en plastique (PP) étiqueté avec emballages internes (sachets en papier de 10 g) - 5 kg (10 sacs en plastique PE, chacun de 500 g) et 10 kg (20 sacs en plastique PE, chacun de 500 g)</p>

#### 4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans les points d'appâtage qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Lorsque cela est possible, il est recommandé de revisiter la zone traitée toutes les 4 semaines au minimum afin d'éviter de favoriser la sélection d'une population résistante.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques pour minimiser l'exposition aux espèces non cibles.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement (sauf dans le cas d'une application direct dans les terriers).
- Les appâts doivent être placés de manière à minimiser l'exposition des espèces non cibles et des enfants.
- Couvrir ou bloquer les entrées du terrier où est placé l'appât afin de réduire le risque que l'appât ressorte ou se disperse.

#### 4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- L'appâtage permanent est strictement limité aux sites présentant un fort potentiel de réinfestation lorsque d'autres méthodes de contrôle se sont révélées insuffisantes.
- La stratégie d'appâtage permanent doit être régulièrement réexaminée dans le contexte d'une lutte intégrée et de l'évaluation du risque de réinfestation.

#### 4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque les postes d'appâtage sont placés à proximité des eaux de surface (rivières, étangs, canaux, digues, systèmes d'irrigation) ou de systèmes de drainage des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

--

#### 4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir la section 5.4
---------------------

#### 4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir la section 5.5
---------------------

### 4.4 Description de l'utilisation

#### Utilisation 4 - Utilisation 4 – Souris domestiques et rats– professionnels – intérieur

<b>Type de produit</b>	TP14 - Rodenticides
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Ne s'applique pas aux rodenticides
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Mus musculus-House mouse-Juvéniles et adultes Rattus norvegicus-Brown rat-Juvéniles et adultes
<b>Domaine d'utilisation</b>	Intérieur Intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application des appâts -  - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
<b>Taux et fréquences d'application</b>	Rats: - jusqu'à 100 g d'appât par poste d'appâtage Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale entre les postes d'appâtage devrait être de 5 mètre Souris: - jusqu'à 50 g d'appât par poste d'appâtage Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale entre les postes d'appâtage devrait être de 2 mètres. - - Rats: - jusqu'à 100 g d'appât par poste d'appâtage Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale entre les postes d'appâtage devrait être de 5 mètre  Souris: - jusqu'à 50 g d'appât par poste d'appâtage Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale entre les postes d'appâtage devrait être de 2 mètres.

#### Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

#### Dimensions et matériaux d'emballage

Seau en plastique (PP) étiqueté avec doublure interne en plastique PE (10/15 g sachets en papier) – 3-15 kg  
Boîte en carton étiquetée avec doublure interne en plastique PE ( sachets en papier de 10/15 g) – 5-15 kg  
Boîte en carton contenant des barquettes en plastique étiquetées (PET), chacune jusqu'à 50 g, avec couverture détachable («peel-off») imprimée pour souris – 3-15 kg  
Boîte en carton contenant des barquettes en plastique étiquetées (PET), chacune jusqu'à 100 g, avec couverture détachable («peel-off») imprimée pour rats – 3-15 kg  
Tubes en plastique (HDPE) imprimé (pour usage avec pistolet à calfeutrer) de 600 g dans une boîte en carton étiquetée ou un seau en plastique (PP) étiqueté – 3-15 kg  
Seau en plastique (PP) étiqueté avec emballages internes (sachets en papier de 10 g) - 5 kg (10 sacs en plastique PE, chacun de 500 g) et 10 kg (20 sacs en plastique PE, chacun de 500 g)

#### 4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

##### Pour les souris:

Les postes d'appâtage doivent être inspectés au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les points d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Remplir les postes d'appâtage si nécessaire.

##### Pour les rats:

Les postes d'appâtage doivent être inspectés seulement 5 à 7 jours après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les points d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Remplir les postes d'appâtage si nécessaire.

Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

#### 4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir la section 5.2

#### 4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes de drainage des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### 4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir la section 5.4

#### 4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir la section 5.5

### 4.5 Description de l'utilisation

#### Utilisation 5 - Utilisation 5 – Souris domestiques et/ou rats – professionnels – extérieur autour des bâtiments

<b>Type de produit</b>	TP14 - Rodenticides
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Ne s'applique pas aux rodenticides
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Mus musculus-House mouse-Juvéniles et adultes Rattus norvegicus-Brown rat-Juvéniles et adultes
<b>Domaine d'utilisation</b>	Extérieur Extérieur autour des bâtiments
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application des appâts - - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
<b>Taux et fréquences d'application</b>	Rats: - jusqu'à 100 g d'appât par poste d'appâtage Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaire, la distance minimale entre les appâts devrait être de 5 m Souris: - jusqu'à 50 g d'appât par poste d'appâtage Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaire, la distance minimale entre les appâts devrait être de 2 mètres. - -  Rats: - jusqu'à 100 g d'appât par poste d'appâtage Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaire, la distance minimale entre les postes appâtage devrait être de 5 mètres.  Souris: - jusqu'à 50 g d'appât par poste d'appâtage Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaire, la distance minimale entre les postes appâtage devrait être de 2 mètres.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	

## Dimensions et matériaux d'emballage

Professionnel

Seau en plastique (PP) étiqueté avec doublure interne en plastique PE (10/15 g sachets en papier) – 3-15 kg

Boîte en carton étiquetée avec doublure interne en plastique PE ( sachets en papier de 10/15 g) – 5-15 kg

Boîte en carton contenant des barquettes en plastique étiquetées (PET), chacune jusqu'à 50 g, avec couverture détachable («peel-off») imprimée pour souris – 3-15 kg  
Boîte en carton contenant des barquettes en plastique étiquetées (PET), chacune jusqu'à 100 g, avec couverture détachable («peel-off») imprimée pour rats – 3-15 kg  
Tubes en plastique (HDPE) imprimé (pour usage avec pistolet à calfeutrer) de 600 g dans une boîte en carton étiquetée ou un seau en plastique (PP) étiqueté – 3-15 kg  
Seau en plastique (PP) étiqueté avec emballages internes (sachets en papier de 10 g) - 5 kg (10 sacs en plastique PE, chacun de 500 g) et 10 kg (20 sacs en plastique PE, chacun de 500 g)

### 4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple la pluie, la neige etc.). Placer les points d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.

Pour les souris:

Les postes d'appâtage doivent être inspectés au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les points d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Remplir les postes d'appâtage si nécessaire.

Pour les rats:

Les postes d'appâtage doivent être inspectés seulement 5 à 7 jours après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les points d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Remplir les postes d'appâtage si nécessaire.

- Remplacer tout appât dans les postes d'appâtage qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.

- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

### 4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

### 4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque les postes d'appâtage sont placés à proximité des eaux de surface (rivières, étangs, canaux, digues, systèmes d'irrigation) ou de systèmes de drainage des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

### 4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir la section 5.4

#### **4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Voir la section 5.5

## **5. Conditions générales d'utilisation**

### **5.1. Consignes d'utilisation**



### **Professionnels ayant des compétences avancées démontrées**

- Liser et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
  - Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
  - Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
  - Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
  - Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
  - Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
  - Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Portez des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et la zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
  - La fréquence des visites dans la zone traitée doit être laissée à la discrétion de l'opérateur, à la lumière de l'enquête menée au début du traitement. Cette fréquence devrait être conforme à la recommandations fournies par le code de bonnes pratiques correspondant.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des points d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
  - Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.
- Pour les sachets ne pouvant être vidés - Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât

### **Professionnels :**

- Liser et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
  - Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
  - Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
  - Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
  - Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
  - Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.

- Portez des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des points d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable.
- Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.
- Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement.
- Appât en sachets: Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.

## 5.2. Mesures de gestion des risques

### **Professionnels ayant des compétences avancées démontrées :**

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels "ayant des compétences avancées démontrées".
- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement [sauf si autorisé en appâtage permanent].
- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les points d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

### **Professionnels :**

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement (par exemple, au moins deux fois par semaine).
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans procéder à une évaluation préalable du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer que le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «usage réservé aux utilisateurs professionnels»).
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Ne pas nettoyer les postes d'appâtage à l'eau entre deux applications.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

## 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

- En cas:

- d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;

- d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes;

- d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.

- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison [+3270245245]».

- Dangereux pour la faune. "

#### 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Portez des gants de protection résistant aux produits chimiques (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). Utilisez une spatule pour l'après application (nettoyage / élimination) des appâts.

Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale [L'emballage et les restes (consommé ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée].

#### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil. - - Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.

- Durée de conservation : 18 mois

#### 6. Autres informations

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.

- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.

- Ce produit contient un agent amérissant et un colorant.